



MANŒUVRES PÉDAGOGIQUES...

Tous les ans, à la même époque, le C.P.I. (Centre de Première Intervention) de Villers-Marmery organise une manœuvre spéciale à destination des enfants de l'école. Cette "tradition" remonte à une vingtaine d'années et se déroule en novembre...

9h30 : les enfants de la maternelle reçoivent la visite des sapeurs-pompiers. La maîtresse cède sa place à deux représentants du C.P.I. chargés de sensibiliser les plus jeunes aux risques domestiques. À partir d'images projetées sur un écran, ils sont invités à réfléchir sur des situations de la vie quotidienne banales mais également dangereuses : la fenêtre restée ouverte, la poêle sur la cuisinière, les produits d'entretien placés à portée de main...

Les enfants de la maternelle se montrent à la fois intéressés et très perspicaces... La leçon, n'en doutons pas, sera retenue. Il ne serait pas étonnant d'ailleurs que le cours se prolonge à la maison... Si c'est le cas, le pari est gagné.

Pendant ce temps, dans la classe des plus grands, un groupe est invité à réfléchir sur l'attitude à adopter pour secourir un blessé. Certains se font un plaisir à servir de cobaye...

Une autre fois, la réflexion portera sur les numéros à appeler en cas d'urgence, comme le 112, le 15, ou le 18.

Petits et grands suivent ainsi avec un grand intérêt les cours dispensés par des aînés aux dons certains de pédagogues.

suite p. 2 -->

LE MOT DU MAIRE

En cette fin d'année, quoi de plus naturel que de parler des festivités associées à cette période ?



L'hiver qui refuse de montrer le bout de son nez ne nous fait pas oublier que nous ne sommes qu'à quelques jours de Noël... Ici et là, les décorations se mettent en place et notre village reprend les couleurs de la fête. Les hommes s'activent toujours autour d'un même désir d'offrir à tous un peu de rêve, l'instant de quelques semaines, même si, pour des raisons de sécurité, l'installation des illuminations a été un

suite p. 6 -->

SOMMAIRE

Le mot du Maire	p. 1 et 6
Manœuvres pédagogiques	p. 1/2
Le Conseil vous informe :	
• Réunion du 30/03/06	p. 3
• Réunion du 01/06/06	p. 3/4/5
• Réunion du 03/08/06	p. 5
• Réunion du 05/10/06	p. 5/6
• Analyse d'eau	p. 7
État Civil	p. 3
Rédacteurs en herbe	p. 8
Connaissance du patrimoine (tranchées).....	p. 9
Connaissance du patrimoine (char).....	p. 10 et 14
Connaissance du patrimoine (photo mystère).....	p. 11
Mots Croisés	p. 11
Le coin des associations :	
• L'Éveil Socio-Culturel	p. 12
• Les Sapeurs-Pompiers	p. 12/13
• L'A.D.M.R.....	p. 14
Bien de chez nous	p. 15
Image du présent.....	p. 16
Calendrier	p. 16
En bref	p. 16
Solution des Mots Croisés.....	p. 16
Déchetterie.....	p. 16



La Mairie est ouverte le LUNDI, le MERCREDI et le JEUDI de 17h à 19h, le VENDREDI de 14h à 17h.
Téléphone : 03 26 97 92 68 - Site WEB <http://villers-marmery.fr/> - Mél : mairiedevillers.marmery@wanadoo.fr

MANŒUVRES PÉDAGOGIQUES (suite et fin)

10h15 : la sirène retentit : tout le monde sort de l'école dans l'ordre et sans panique. Rassemblement sur la place de la Mairie. Les yeux se lèvent : une fenêtre de la salle du Conseil est ouverte. Des pompiers dressent une échelle et l'on voit un brancard sortir par la fenêtre. Allongée sur ce brancard, dans le rôle de la victime, Mme Gharaei, l'institutrice des plus grands. En quelques instants, le brancard est attaché à l'échelle et il commence sa descente dans le vide avant de venir se poser en douceur sur le sol. Les enfants sont très impressionnés. Il faut dire que la manœuvre est délicate. Bravo les pompiers !

Ces instants intenses, les enfants les revivent chaque année. La méthode est toujours la même : théorie / réflexion en classe, suivie d'un exercice sur le terrain. Cette année, des enfants étaient invités à suivre un parcours sportif. D'autres ont pu tenir dans leurs mains une lance à incendie pour éteindre un feu fictif : pas facile de résister à la pression... Une autre fois, il fallait étouffer un feu à l'aide d'un linge humide. Les situations varient, mais l'esprit est toujours le même : sensibiliser les enfants dès leur plus jeune âge pour en faire des individus responsables et suffisamment informés pour prendre, le cas échéant, la décision qui s'impose avec un maximum d'efficacité. En cas de sinistre, chaque minute est précieuse, chaque geste compte. Par leur action au sein même de l'école, nos sapeurs-pompiers volontaires contribuent, à leur façon, à faire de nos enfants les citoyens responsables de demain.

N'oublions pas le travail des enseignantes qui prolongent en classe l'action amorcée afin de consolider ce qui a été abordé l'espace d'un samedi matin.

C'est en travaillant ainsi, la main dans la main, que l'école gagne en efficacité et que les enfants en tirent le meilleur profit...

À PROPOS DE "MÉMOIRE D'UN SIÈCLE"

"Entre C.B.R. et T.G.V."...

Ce document est le fruit d'un travail collaboratif entre la commission municipale "Information et Communication" et la population de Villers-Marmery.

Nous avons voulu rassembler dans un album des photographies prises sur l'ensemble du XX^{ème} siècle pour garder la trace de ce que fut la vie au village.

De nombreux mois ont été nécessaires pour collecter, trier puis numériser les photographies qui nous ont été confiées.

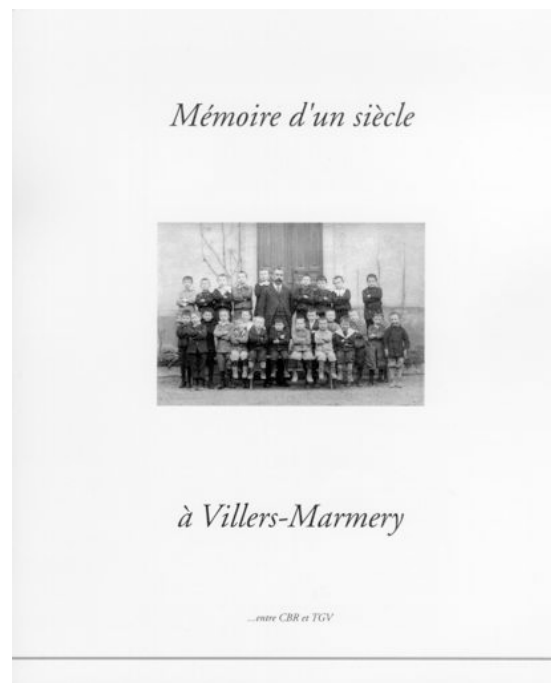
Près de 400 images viennent nous éclairer sur la vie des villériots entre 1890 et 2006. C'est un peu l'album d'une grande famille située "entre CBR et TGV", tant sur le plan géographique que sur le plan chronologique. C'est en effet au début des années 1890 que le petit train à vapeur flânait sur les hauteurs du village, alors que le futur TGV filera bientôt dans la plaine, fin 2007.

Réaliser ce livre aura été une expérience à la fois passionnante et enrichissante et nous sommes heureux de pouvoir maintenant vous faire partager le plaisir d'en feuilleter les pages, comme on tourne les pages d'un album photo. Entrer dans ce livre, c'est se replonger dans un passé plus ou moins lointain, mais c'est aussi s'interroger sur la façon dont nous vivons aujourd'hui.

Pour finir, nous citerons Antoine de Saint-Exupéry :

"On n'hérite pas de la terre de nos parents, on emprunte celle de nos enfants".

Les membres de la Commission



Le livre "Mémoire d'un siècle à Villers-Marmery" est en vente à l'AGENCE POSTALE au prix de 10 €

LE CONSEIL VOUS INFORME

• RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 MARS 2006

Le conseil municipal, après étude et délibération :

- Décide d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret du 27 décembre 2005 pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunication.

- Vote et approuve le compte administratif 2005 de la commune qui se solde par un excédent de : 112 371.69 €

Fonctionnement

dépenses : 359 613.85 €

recettes : 495 102.09 €

Excédent : 135 488.24 €

Investissement

dépenses : 231 910.24 reste à réaliser : 40 705.00 €

recettes : 208 236.23 reste à réaliser : néant

Déficit : 23 674.01 €

- Vote et approuve le budget primitif 2006 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Fonctionnement : 534 292 €

Investissement : 339 602 €

Il décide de ne pas modifier les taux des quatre taxes pour l'année 2006, à savoir :

TAXE D'HABITATION : 21.69 %

FONCIER BÂTI : 25.05 %

FONCIER NON BÂTI : 20.43 %

TAXE PROFESSIONNELLE : 20.25 %

Total du produit fiscal : 313 698 €

- Vote et approuve le compte administratif 2005 du service des eaux qui se solde par un excédent de 18 084.13 € :

Fonctionnement

dépenses : 55 224.89 €

recettes : 142 356.88 €

Excédent : 87 131.99 €

Investissement

dépenses : 479 592.23 reste à réaliser : 145 114 €

recettes : 458 077.37 reste à réaliser : 192 647 €

Déficit : 69 047.86 €

- Vote et approuve le budget primitif 2006 du service des eaux qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Fonctionnement : 173 667 €

Investissement : 1 158 710 €

- Décide par onze voix pour, une abstention (Madame BAZIN Magali) et trois voix contre (Messieurs HAUTEM Dominique, HAUTEM Louis et MARCHAND Olivier) de demander l'adhésion de la Commune au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau Potable de la Région de Verzy (S.I.A.E.P.) à compter du 1er Janvier 2007.

SÉANCE DU 1er JUIN 2006

Le conseil municipal, après étude et délibération :

- Après avoir pris connaissance des devis d'installation du chauffage gaz dans la salle polyvalente, souhaite une étude approfondie de ce dossier avant décision.

- Élit la Commission d'appel d'offres pour l'ouverture des plis des travaux de reconstruction de la station d'épuration :

Membres titulaires :

M. MICK Dominique, M. BERTHELLEMY Alain et M. BOUTILLEZ Marc.

ÉTAT CIVIL

(du 05/05/06 au 01/12/06)

• Décès

Mme Colas veuve Gobert Paulette,
le 12/10/06

Mme Barbier veuve Martin Lucienne,
le 28/11/06

• Naissances

Delabarre Manon, le 21/06/06

Simon Cerise, le 17/08/06

Dutel Victor, le 01/10/06

Corpelet Pierre, le 23/10/06

Marchand--Jean Aimé, le 12/11/06

• Mariages

M. Picard Fabien et Melle Maugin
Stéphanie, le 27/05/06

M. Paquay Jean-Baptiste et Melle Féré
Véronique, le 29/07/06

LE CONSEIL VOUS INFORME (suite)

Membres suppléants :

Mme DEVERLY Corinne, M. LOISEAU Jean-Michel et M. FERNANDEZ Richard.

- Prend connaissance des résultats de l'appel à candidature effectué pour les travaux de reconstruction de la station d'épuration. 8 entreprises se sont portées candidates :
SADE - SOGEA - WAGNER - HYDREA - E.R.E. - M.S.E. - AQUA CODEX - EAU PURE

Il a été constaté que :

- la société E.R.E. avait des capacités techniques inadaptées à la filière envisagée ;
- la société AQUA CODEX avait des capacités techniques et financières insuffisantes ;

Les autres sociétés ont été admises à présenter leur offre.

- Effectue le choix du coordonnateur de sécurité (S.P.S) pour les travaux de reconstruction de la station d'épuration :
5 sociétés ont fait parvenir leur proposition :

QUALICONSULT : 2 400 € H.T.

B.E.C.S. : 3 195 € H.T.

NORISKO : 3 956 € H.T.

PRESENTS : 3 800 € H.T.

VERITAS : 4 150 € H.T.

La société QUALICONSULT a été retenue au prix de 2 400 € H.T.

- Effectue le choix du contrôle technique pour les travaux de reconstruction de la station d'épuration :
4 sociétés ont fait parvenir leur proposition :

QUALICONSULT : 4 500 € H.T.

APAVE : 12 888 € H.T.

SOCOTEC : 10 980 € H.T.

VERITAS : 14 000 € H.T.

La société QUALICONSULT a été retenue au prix de 4 500 € H.T.

- Sur proposition de la commission des chemins, décide de retenir l'entreprise POTHELET pour l'aménagement d'une terre à vigne sur le dépôt situé le long du Chemin Blanc au lieu-dit "La Voie des Puits" pour un montant de 5 685.54 € T.T.C.

- Sur proposition de la commission cimetière, décide de retenir l'entreprise HAUTEM pour la fourniture et pose de 6 caveaux urnes pour un montant total de 2 161.92 € H.T. et l'entreprise TRAXLER-ARDOUIN-THUILLIER pour la fourniture et pose de 2 columbariums en granit de 4 cases (évolutifs) pour un montant de 4 983.26 € H.T. ainsi que la fourniture et pose de trois bancs courbes en granit au prix de 361.20 € H.T. l'unité.

- Sur proposition de la commission cimetière,

Le conseil municipal, par 12 voix pour et 1 abstention (Madame DEVERLY Corinne) fixe les tarifs et droit divers dans le cimetière communal :

- Suppression des concessions temporaires (15 ans)
- Suppression du droit d'ouverture sur allée
- Validité des concessions : 30 ans et 50 ans
- Emplacement simple de 2 m2 :
 - 30 ans : 130 €
 - 50 ans : 215 €
- Emplacement double de 4 m2 :
 - 30 ans : 260 €
 - 50 ans : 430 €
- Emplacement et caveau urne (possibilité de 4 à 6 urnes) :
 - 30 ans : 260 €
 - 50 ans : 430 €
- Emplacement et case columbarium (possibilité de 4 à 6 urnes) :
 - 30 ans : 540 €
 - 50 ans : 900 €
- Location caveau communal : 10 € par mois (2 mois maximum)

- Vote et approuve le compte de gestion 2005 du compte lotissement présenté par Monsieur le receveur de la commune et prend acte de la fin d'activité du compte lotissement à compter du 31 Décembre 2005.

- Décide de prévoir une subvention supplémentaire de 70 € au comité des jeunes et vote les virements de crédits nécessaires à cette décision.

- Vote des virements de crédits sur le budget service des eaux afin de régulariser les amortissements 2006.

LE CONSEIL VOUS INFORME (suite)

- Émet un avis favorable à l'adhésion de communes au Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Marne (S.I.E.M.)
 - Décide des travaux d'aménagement à l'entrée du village en venant de TRÉPAIL :
 - construction d'un abri pour les touristes qui souhaitent se restaurer : entreprise MAHEUT : 5 672.63 € T.T.C.
 - aménagement plantations : entreprise LESCAILLON : 3 843.86 € T.T.C.
- et sollicite une subvention de l'ordre de 30 % auprès du Conseil Régional par l'intermédiaire du Parc Naturel Régional de la Montagne de REIMS qui instruit ce dossier.
- Suite à un courrier de Monsieur le receveur de la commune, prend acte que, malgré l'octroi de délais sur lesquels le locataire s'était engagé, le 3 mars 2005, celui-ci fait montre d'une mauvaise volonté caractérisée, non compatible avec les intérêts financiers de la commune.
La dette actuelle est de 10 079.30 €
Le conseil municipal, par 12 voix pour et 1 abstention (Monsieur MARCHAND Olivier) décide de donner tous pouvoirs à Monsieur LONGIS, maire, pour intervenir en accord avec Monsieur le receveur afin de défendre les intérêts de la Commune à l'encontre du débiteur par tous moyens qui leur sembleront nécessaires.
 - Après avoir été informé que des locataires de la salle polyvalente ont rendu les locaux dans un état de malpropreté intolérable, décide d'autoriser Monsieur le maire à encaisser le chèque de caution afin d'indemniser la commune des heures de nettoyage.
 - Adopte l'avenant n° 3 au contrat d'assistance technique pour l'entretien du réseau d'eau par l'entreprise HAUTEM supprimant la surveillance et l'entretien de la station de pompage et reportant cette prestation sur la surveillance et l'entretien des chambres à vannes VILLERS et VERZY sans modification de prix.

SÉANCE DU 3 AOÛT 2006

Le conseil municipal, après étude et délibération :

- Décide de retenir la société SADE pour un montant de 1 057 667 € H.T. pour les travaux de reconstruction de la station d'épuration sous réserve des aides prévues dans le cadre du contrat territorial (Subventions Agence de Bassin Seine Normandie et Conseil Général).
- Autorise la Société IRH ingénieur conseil SAS à reprendre le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de reconstruction de la station d'épuration.
- Décide de solliciter un prêt à moyen terme de 100 000 € pour les travaux du fossé communal de liaison CD26/Bassin des Oies.
- Décide de virements de crédits.
- Approuve le règlement du cimetière et du columbarium.
- Suite à une réclamation de riverains sur l'accès à leur habitation dans le cadre de la future construction concernant le droit de passage pour accéder à une cour commune, seul accès avec de gros véhicules, après étude du dossier du permis de construire, par douze voix pour et une abstention, invite le Maire à négocier avec le Pétitionnaire une modification du permis de construire afin de conserver l'accès aux riverains.

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2006

Le conseil municipal, après étude et délibération :

- Faisant suite à l'arrêté préfectoral en date du 31 Juillet 2006 autorisant l'adhésion des communes de VILLERS-MARMERY et BILLY LE GRAND au S.I.A.E.P. de la région de VERZY, et sur demande du S.I.A.E.P., désigne les délégués pour représenter la commune :

Délégués titulaires :

M. LONGIS LAURENT
M. MICK DOMINIQUE

Délégués suppléants :

M. BOUTILLETZ MARC
M. BERTHELLEMY ALAIN

- Compte-tenu de l'adhésion au S.I.A.E.P. de la région de VERZY à compter du 1er Janvier 2007 et de la reprise de gestion par le S.I.A.E.P. du réseau d'eau potable, par 12 voix pour, 1 voix contre (M. MARCHAND Olivier) et 2 abstentions (Mon-

LE CONSEIL VOUS INFORME (suite)

sieur HAUTEM Louis et son pouvoir, Monsieur BERTHELLEMY Alain) décide de la résiliation du contrat d'assistance technique pour l'entretien et la surveillance du réseau d'eau potable avec l'entreprise HAUTEM André et Fils à compter du 31 Décembre 2006.

- Décide de modifications du budget 2006 suite à la demande de Monsieur le percepteur et en vue de la poursuite de l'aménagement de la vigne au Chemin Blanc.

- Afin d'être en conformité avec le décret n° 2002-63 du 14 Janvier 2002 et l'arrêté du 14 Janvier 2002 modifiant le calcul des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires (IFTS), décide de régulariser le versement de cette indemnité.

Le Maire

LE MOT DU MAIRE (suite de la page 1)

peu plus contraignante. Certes, la neige n'est pas au rendez-vous, mais les guirlandes, les sapins et les décorations fleurissent dans chaque quartier du village, comme fleurissent les géraniums et les surfinias à la fin du printemps... Je tiens à féliciter et à remercier toutes les personnes qui, une fois de plus, ont contribué à l'embellissement de la commune.

Cette année, une cinquantaine de crèches seront exposées dans l'église et un concert gratuit sera donné le samedi 16 décembre au soir avec chorale "Carmina mundi" d'Aix-la-Chapelle. Notre village participe pour la première fois à l'opération "Le chemin des crèches", organisée par l'association "Destination Reims". Des élus du département viendront visiter notre petite commune dans l'après-midi du 16 décembre...

À toutes et à tous, je souhaite au nom du conseil municipal de passer d'agréables fêtes de fin d'année et je vous donne rendez-vous à la salle polyvalente le samedi 6 janvier 2007 à 18 heures, pour les traditionnels vœux de la mairie et pour assister à la remise des prix du concours 2006 des maisons fleuries.

J'aurai également une pensée particulièrement émue pour les familles qui ont été frappées cette année par la maladie ou par la perte d'un être cher.

Le Maire

L. Longis

2007 : année d'élections

• Pour pouvoir voter, il faut :

- être inscrit sur les listes électorales,
- être âgé d'au moins 18 ans,
- être de nationalité française,
- jouir de ses droits civils et politiques.

Si l'intéressé ne relève pas d'une procédure d'inscription d'office (jeune ayant atteint l'âge de 18 ans entre deux opérations de révision des listes électorales), il doit se faire inscrire volontairement.

• Où s'adresser :

- soit à la mairie de la commune où il a son domicile ou de celle où il réside depuis au moins 6 mois,
- soit à la mairie d'une commune où il est inscrit au rôle d'une contribution directe communale (impôts locaux) depuis au moins 5 ans,
- soit à la mairie de la commune où il est assujéti à résidence en tant que fonctionnaire public.

• Pièces à fournir :

- le formulaire d'inscription sur les listes électorales des citoyens français,
- une photocopie de la pièce d'identité en cours de validité (et présenter l'original de la pièce d'identité),
- selon le cas, un justificatif de domicile dans la commune ou un justificatif de paiement des impôts locaux depuis plus de 5 ans,
- si l'intéressé habite chez ses parents, une attestation des parents établie sur papier libre, certifiant qu'il habite chez eux, et un justificatif de domicile des parents.

• Cas particuliers

Si l'intéressé a acquis la nationalité française, il doit également présenter un certificat de nationalité ou le décret de naturalisation.

S'il est dans l'impossibilité de se déplacer, il peut remettre une procuration établie sur papier libre à quelqu'un. Il peut également demander son inscription par correspon-

dance en envoyant les pièces indiquées.

• Quand s'inscrire ?

Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année (cette année, **avant le 29 décembre 2006 pour la commune de Villers-Marmery**), mais l'intéressé ne pourra voter qu'à partir du 1er mars de l'année suivante, après la révision annuelle des listes électorales (entre le 1er septembre 2006 et le 28 février 2007).

• Il est possible d'être inscrit et de voter la même année lorsqu'on :

- atteint l'âge de 18 ans entre le 1er mars et le jour de l'élection,
- est fonctionnaire muté ou admis à la retraite après le 1er janvier,
- est militaire retournant à la vie civile après le 1er janvier,
- est naturalisé français après le 1er janvier,
- recouvre l'exercice du droit de vote après le 1er janvier.

LE CONSEIL VOUS INFORME (suite et fin)

ANALYSES DE L'EAU PRÉLEVÉE LE 07/11/2006 (laboratoire agréé M. PICOT)

	Résultat	Unité	NORMES
CARACTÉRISTIQUES ORGANOLEPTIQUES			
Couleur	0		0=normal
Odeur	0		0=normal
Saveur	0		0=normal
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL			
Température de l'eau	12,4	°C	<25°C
ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE			
pH	7,7	unité pH	6,5<pH<9
RÉSIDUEL TRAITEMENT DE DÉSINFECTION			
Chlore libre	0,17	mg/lCl2	
Chlore total	0,45	mg/lCl2	
PARAMÈTRES MICROBIOLOGIQUES			
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	0	n/ml	
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	0	n/ml	
Coliformes totaux / 100ml-MS	0	n/100ml	0
Entérocoques / 100ml-MS	0	n/100ml	0
Escherichia Coli / 100ml-MS	0	n/100ml	0
PARAMÈTRES AZOTÉS ET PHOSPHORÉS			
Ammonium (en NH4)	<0,05	mg/l	<0,1
Nitrates (en NO3)	33	mg/l	<50
Nitrites (en NO2)	<0,05	mg/l	<0,5
CARACTÉRISTIQUES ORGANOLEPTIQUES			
Turbidité néphélogéométrique NFU	0,20 NFU		<2,00
ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE			
pH	7,85 unité pH	6,50	9,00
MINÉRALISATION			
Conductivité à 25°C	610	µS/cm	200<C<1100
PARAMÈTRES AZOTES ET PHOSPHORES			
Ammonium (en NH4)	<0,05	mg/l	0,10
Nitrates (en NO3)	34,30	mg/l	50,00

CONCLUSION SANITAIRE DE L'INGÉNIEUR D'ÉTUDES (Mme DENYS / D.D.A.S.S Châlons)
Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Des idées ? Des suggestions ? Un article à faire paraître dans le prochain VILLERS *infos* ?

Vous pouvez maintenant écrire par courriel au journal à l'adresse suivante :

journal@villers-marmery.fr

Présidents d'associations, pensez à nous fournir vos articles avant la date limite

Le prochain journal (VI n°37) paraîtra courant mars

Nous attendons vos articles pour le **15 février 2007 au plus tard**

En attendant : Bonnes fêtes de fin d'année à tous !

• Visite à la boulangerie des Petites Loges

Marc, l'apprenti du boulanger, nous avait montré comment faire un bonhomme, une souris et une natte. À la fin, il voulait bien que l'on fasse ce que l'on voulait et moi j'ai fait un serpent, ensuite on est repartis à l'école des Petites Loges, on a pique-niqué et après nous sommes partis à la boulangerie pour cuire notre fabrication et à la fin on a eu un bonbon.

Antoine

Chez le boulanger, hier, on a été aux Petites Loges pour faire du pain. On a été chez le boulanger et on a fait de la pâte pour faire une souris et un bonhomme en pain. Après on est allés pique-niquer et on a joué. Après on est repartis chez le boulanger.

Charles-Louis

Je suis allé à la boulangerie des Petites Loges. On a fait des souris en pain et des bonhommes. Après on a pique-niqué. On est repartis à la boulangerie. Le boulanger nous a fait un pain très gros et on a fait des épis de blé.

Enzo

Hier, j'ai été fabriqué du pain chez le boulanger. Nous sommes rentrés à l'école et ensuite on est repartis voir le boulanger.

Freddy

J'ai fait des bonhommes en pain. On a vu un gros gâteau. J'ai fait deux nattes, j'ai fait des souris, j'ai pique-niqué.

Laura

On a fait des bonhommes et des souris avec de la pâte pour faire du pain et des croissants et des serpents.

Mathis



• La visite au pressoir



Par un beau jeudi après-midi, nous sommes allés visiter la coopérative rurale vinicole. Après notre entrée inattendue, nous fîmes les présentations. Une fois les quelques questions posées à monsieur Rothier et monsieur Marchand, nous regardons l'arrivée des caisses pleines de bon raisin, miam ! Ensuite, c'est au tour de la pesée des caisses, qu'est ce que ça doit être lourd ! Et puis les caisses sont transportées sur des palettes, et se dirigent vers les pressoirs. Pour le vidage, il faut des hommes costauds, pour cela nous avons ce qu'il faut. Après quelques kilos de raisin pressés il faut faire la retrousse. Après quelques retrousses, le jus coule à flot. Pour le pressoir moderne c'est à peu près la même chose sauf qu'il contient plus de raisin et qu'il ne faut pas faire de retrousse. Enfin, Olivier nous sert une tournée générale, vive Olivier ! Hic ! Mais que devient le jus ? Il

s'écoule tranquillement dans les cuves. Un monsieur qui est chargé des produits verse du bisulfite (soufre) pour enlever le goût de moisi. Que deviennent les aignes ? Elles sont chargées dans un tracteur qui va les amener à la vinaigrerie plus tard. Après, il faut laver les caisses, mais qui va les laver ? Certainement pas moi ! C'est la machine à laver les caisses. Mais il faut enregistrer les litres de jus pressé et ça, c'est la secrétaire qui s'en charge, pas la machine à enregistrer !

Paul, CM1

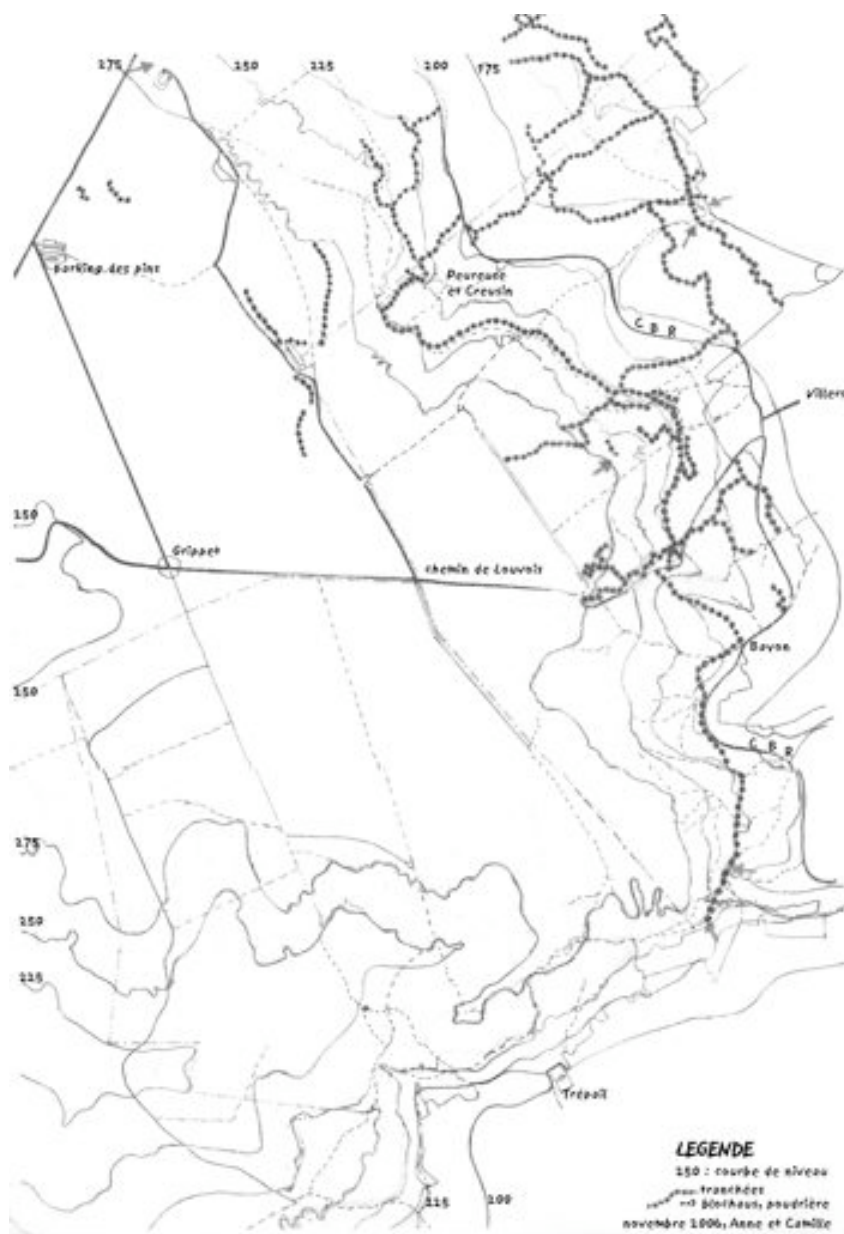
LES TRANCHÉES DU FLANC NORD DE LA MONTAGNE DE REIMS

Par observation de cartes détaillées et des mouvements de terrains sur site, on peut établir le tracé de nombreuses tranchées datant de la guerre 14-18. Pour être bref, seul le flanc nord de la Montagne de Reims, au-dessus de Villers-Marmery, sera retranscrit.

Sans rentrer dans les détails, et sans faire de suppositions, on peut remarquer sans se tromper qu'une tranchée maîtresse suit la courbe de niveau correspondant à l'altitude 200-250 mètres. Le tracé est plus ou moins rectiligne : pour tenir compte des vallons encaissés de certaines sources (la pleureuse et le creusin par exemple) la tranchée remonte à flanc de coteau pour passer au-dessus du point de source, puis redescend à son altitude moyenne.

De nombreux embranchements sont bien visibles. Pourquoi ? À quoi servaient-ils ? Au-dessus de Villers, les embranchements sont plus nombreux qu'au-dessus de Verzy et de Verzenay, car le terrain y est trop escarpé. Quant à Trépail, à l'heure actuelle, on ne peut plus les retrouver car l'exploitation des carrières a bouleversé les terrains.

Sur la carte, les blockhaus et les poudrières sont représentés. La tranchée principale semble les relier, jusqu'à celui du Mont Sinaï mis en valeur (et visitable) au-dessus de Verzy.



Tout ce dispositif servait à protéger Reims et à observer les mouvements des troupes allemandes dans la vallée de la Vesle.

Pour finir cet article sur une note optimiste, voici les propos de Ferdinand Gilson, l'un des derniers poilus survivants de la guerre 14-18 (extrait de Okapi N°792, "J'avais 16 ans en 1914") :

"Au front, je réfléchissais aux raisons pour lesquelles je me battais. Pour la France, pas contre les Allemands : le mot "boche" n'avait pas de sens pour moi. Entre soldats des deux camps, il y avait du respect. Fin Août 1918, j'ai été transféré à Fontainebleau pour me remettre (poumons gazés). Et puis un après-midi, dans la cour de la caserne, quelqu'un a crié : "La guerre est finie !". On était le 11 novembre. Je n'avais jamais dansé, mais là, j'ai fait mes premiers pas de polka. J'avais 20 ans, j'étais le condamné à qui on annonce sa grâce !"

Merci à Camille, pour avoir parcouru le territoire de Villers, à travers bois, afin de vérifier et de compléter la carte qu'il vous propose ci-joint.

CONNAISSANCE DU PATRIMOINE

LA FIN DU B1Bis "VILLERS-MARMERY" - première partie

Ceux qui ont assisté à l'une des présentations du réseau Internet dans la salle polyvalente se souviennent peut-être que l'on avait trouvé sur le web des photographies d'un char baptisé "Villers-Marmery"... Quelques 10 ans plus tard (eh oui !), notre Maire a rencontré au 501ème/503ème RCC une personne qui lui a fourni des informations sur ce blindé mystérieux...
Nous adressons à M. Thierry FAUCHERET nos plus vifs remerciements.



Témoignage du Sergent Guy LOIZILLON, pilote du B1Bis "VILLERS-MARMERY"

Combats de Montsuzain

En atteignant le village de Voué, nous trouvons une colonne de voitures de paysans et des fantassins qui agitent des mouchoirs blancs. Nous arrêtons un instant et le capitaine se met d'accord avec le commandant de l'infanterie.

Il y a devant nous quelques automitrailleuses ennemies qu'il faut passer. Comme tous les équipages - sauf le notre - sont à pied, c'est nous qui ferons l'accompagnement d'infanterie pour amener nos gens de l'autre côté du bois qui nous fait face. En moi-même je pensais que nous allions nous amuser. Nous avons déjà eu affaire à des automitrailleuses à Louvergnay et nous savions qu'elles ne valaient pas cher. Même le 47 explosif suffisait.

Départ !

J'avance d'une cinquantaine de mètres et quitte la route pour prendre le terrain découvert. Deux de nos tracteurs de ravitaillement armés des mitrailleuses des chars progressent à nos côtés.

L'idée me prenant de regarder par la fente de droite, j'aperçois un des tracteur en feu, son conducteur sautant de son siège. Le premier obus allemand avait été pour lui.

Pas le moment de s'endormir !

Je reçois un obus juste à ma hauteur, en plein sur ma gauche. Quelques courtes minutes pour chercher au périscope, puis virer pour faire face, et j'en reçois au moins cinq. Je suis à me demander si le blindage tiendra jusqu'à ce que je puisse riposter. Mais quand ils sont dans ma lunette, les servants s'enfuient, poursuivis par la mitrailleuse de MARÉCHAL.

Je m'éloigne sur la droite pour apercevoir la partie de la route non encombrée par le convoi des voitures civiles arrêtées en bordure, et je découvre deux 37 ennemis

poussés à la main par ceux qui veulent imiter les premiers.

Comme je m'apprête à les tirer, mettant le char en direction, GASC, au mépris du danger, vient devant le char me demander pourquoi je ne tire pas.

Hélas, malgré mes efforts et ceux de mon aide-pilote, impossible de manœuvrer la hausse du 75 bloquée à 200 mètres. Un obus de 37 avait soudé la partie fixe et la partie mobile du canon.

Pendant ce temps, mon chef de char détruit les deux 37 au 47. J'essaie de trouver une butte ou quelque obstacle permettant de faire monter la hausse en faisant grimper le char. Mais autour il n'y a que des meules de foin. A quoi bon un 32 tonnes sur un oreiller!

Je tire un coup de canon dans l'espoir de débloquer quelque chose que j'analyse mal... Le tube ne revient pas en batterie !

Comprenant qu'il n'y a plus rien à espérer, je prends mon périscope à deux mains et, comme un officier de tir à bord d'un bateau, je cherche les objectifs pour l'Adjudant-Chef avec les hausses et les points de chute.

Sur la grande route de Troyes, je vois des fantassins se rendre par paquets.

Nous ne pouvons plus tirer sans tuer plus de français que d'ennemis.

Des allemands sortent du bois d'en face pour nous tourner à l'abri du talus du chemin de fer qui longe la route à 200 mètres à droite.

MARÉCHAL essaie d'enrayer ce mouvement mais la zone qu'il bat à la mitrailleuse est trop vaste pour que son tir soit véritablement efficace.

suite p. 14 -->

CONNAISSANCE DU PATRIMOINE

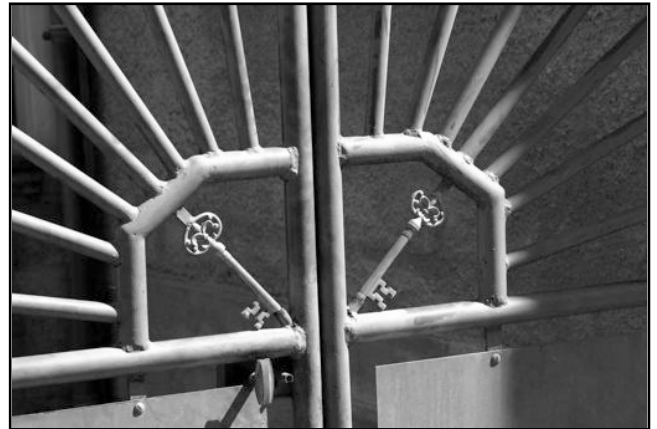
PHOTO MYSTÈRE N°14



La réponse à notre précédente photo-mystère était :
Girouette située sur le toit
du Champagne Hautem-Concé, rue Pasteur.



PHOTO MYSTÈRE N° 15



Saurez-vous retrouver où cette photo a été prise ?

Réponse dans le n° 37 de VILLERS infos

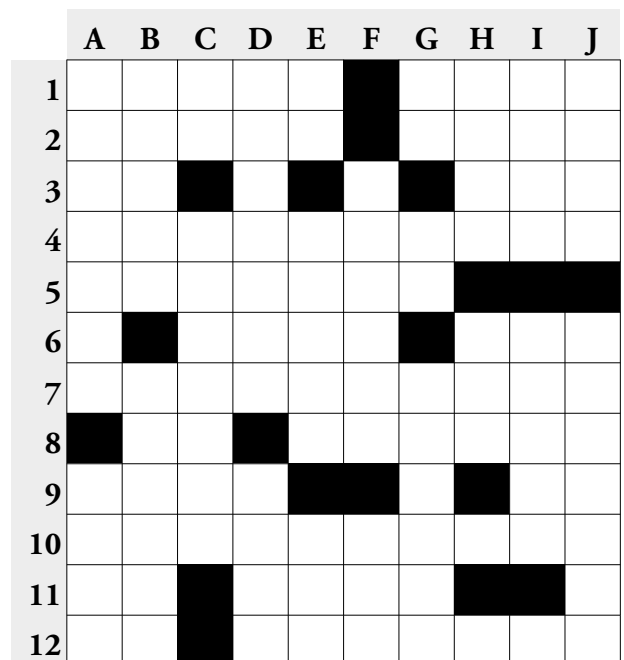
MOTS CROISÉS

Horizontalement

1. Diverti. Idem.
2. Nouer. Choisi.
3. Astate. Arme.
4. Amantes.
5. Embrassions.
6. Partie de ville. Branche armée.
7. Cache.
8. Pige. Genre.
9. Ville. Ville.
10. Parutions multiples.
11. Grand axe. Poissons.
12. Contraction. Bouts de verre.

Verticalement

- A. Distille. Amer.
- B. Domptai. Étendues d'eau.
- C. Zone. Île.
- D. Division. Règlement.
- E. Infinitif. Danse. Poisson.
- F. Sages. Possessif.
- G. Esperluette. Sigle noir. Minéral.
- H. Huileux. Fin.



- I. Surface. Huile.
- J. Eaux douces. Entêtée.

• L'ÉVEIL SOCIO-CULTUREL

L'assemblée générale de l'ESCVM vient de clore l'exercice 2005/2006. Ce fut pour l'Éveil une année de renouveau dans la continuité. Renouveau, parce qu'il faut chercher à étonner ou simplement suivre l'évolution des attentes de ceux qui participent aux événements organisés par l'Association.

Trouver de nouveaux jeux, de nouveaux lots, être dans l'air du temps : voilà de quoi stimuler les neurones des membres de l'Éveil. Qu'ils en soient remerciés pour leur soutien et leur aide matérielle.

Bienvenue aux nouveaux membres permanents. Nous en sommes ravis. Plus le nombre de membres est important plus l'organisation des manifestations est facile : préparation, logistique, rangement demandent des bras, des fourgons, du temps... Mais quel bonheur de voir les enfants des écoles heureux de partir en voyage ou au spectacle, tous ensemble. Le but n'est pas de "se faire le plus beau parc d'attraction", ou le plus cher. Il s'agit d'organiser une sortie de groupe à but pédagogique. Ainsi, en Mai 2006, les élèves de CE2-CM1-CM2 ont apprécié la semaine en classe de mer dans un château en Normandie, grâce au financement conjoint de la Municipalité de l'Éveil, des familles concernées, et du Conseil Général. Encore une fois, beaucoup d'entre nous peuvent se payer une semaine en Normandie, en famille, mais l'ambiance d'un groupe de 21 camarades n'a pas de prix.

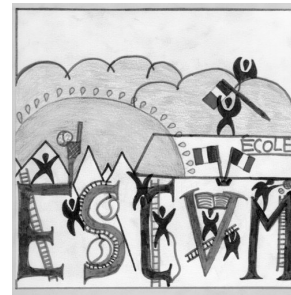
Renouveau encore par la création d'un concours de logo au sein de l'école. L'annonce du lauréat fut un grand moment lors de la fête de fin d'année en Juin. Encore toutes nos félicitations à Antoine Fourné. Que son œuvre accompagne l'Éveil tout au long de son action au quotidien,

au-delà de notre village. Enfin continuité, parce que l'Éveil poursuit le travail des équipes précédentes, et ce, depuis 20 ans. La récente reconduction des membres du bureau dans leurs fonctions respectives lors du vote en assemblée générale traduit la confiance de l'ensemble des membres envers eux.

L'objectif de notre action est toujours le même : permettre aux enfants des écoles un certain épanouissement culturel grâce aux fonds récoltés auprès de la population et de nos partenaires. Qu'ils en soient remerciés ici. L'objectif d'il y a 20 ans reste valable aujourd'hui même si les besoins ont changé... Et dans 20 ans, il y aura toujours des enfants avides de savoir à Villers-Marmery. C'est le renouveau... dans la continuité. Alors, continuons ensemble !

Prochaines manifestations :

- fête de Noël
- galette des rois
- carnaval dans les rues
- brocante et vide-grenier dans les rues le 18 mars 2007
- kermesse des écoles le 16 juin 2007.



La présidente

Anne André

• LES SAPEURS-POMPIERS

Apprendre à Sauvez des vies

Reconnue par l'État, l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS anciennement BNS) constitue le diplôme de base en matière de secourisme. Il permet à toute personne, à partir de 10 ans, d'apprendre les gestes de premiers secours en une dizaine d'heures. La formation repose sur une pédagogie active à partir de cas pratiques, afin que tout participant acquière les réflexes essentiels et les conduites à tenir face à toute détresse vitale.

Il n'y a pas de pré-requis pour suivre cette formation. Aucune connaissance préalable n'est nécessaire. À partir de 10 ans, tout le monde peut suivre ces stages. Ni sportif, ni scolaire, ni compliqué ! Les gestes sont simples et ne nécessitent pas d'entraînement physique. Pendant le stage, il n'est pas nécessaire de prendre de notes. Tout est basé sur l'apprentissage des gestes de premiers secours et la pratique de ceux-ci au cours de mises en situation où les formateurs simulent des accidents. L'AFPS est vraiment accessible à TOUS !

LE COIN DES ASSOCIATIONS

Au programme : La protection - L'alerte - La victime s'étouffe - La victime saigne - La victime est inconsciente - La victime ne respire plus - La victime se plaint d'un malaise - La victime se plaint après un traumatisme (plaie, brûlure, fracture...)

Votre centre de première intervention organise les 20 et 21 janvier 2007, une session locale pour 10 à 20 personnes à un tarif préférentiel. Pour les pré-inscriptions, veuillez contacter le Caporal-Chef Vincent CHATILLON au 06.74.53.55.83.

Sainte Barbe

Les catholiques prient Sainte Barbe pour se protéger de la foudre, mais elle est aussi la patronne des architectes, des géologues, des mineurs (et par extension actuellement, des ingénieurs), des artilleurs, des canonniers, métallurgistes et autres corporations liées au feu, dont les pétroliers militaires.

Comme chaque année, nous fêtons notre Sainte Patronne avec une célébration en l'église de Trépail, un défilé et un banquet. Toutes les personnes souhaitant participer aux festivités peuvent s'adresser à un pompier voisin.

Date : le samedi 9 décembre 2006

Horaires : messe à 18h00
banquet à 19h30

Venez nombreux.



- Devenir pompier : pourquoi ? comment ? les formalités.

Le volontariat, un engagement citoyen.

En France, près de 200 000 hommes et femmes vivent un engagement quotidien au service des autres, en parallèle de leur métier, de leurs études... Chaque jour, ils démontrent que la solidarité et le dévouement au service des autres ne

sont pas de vains mots. Votre centre de première intervention est une garantie pour la sauvegarde des biens et le secours d'urgence des habitants. La durée moyenne pour qu'une ambulance ou un fourgon d'incendie d'un autre centre (Verzenay, Reims) arrive dans le village est de 15 à 30 minutes...

Conditions pour s'engager :

Pour vous engager comme sapeur-pompier volontaire vous devez :

- être âgé de 16 à 55 ans, une autorisation parentale est nécessaire pour les jeunes de moins de 18 ans.

- jouir de ses droits civiques, ne pas avoir fait l'objet d'une peine afflictive ou infamante inscrite à son casier judiciaire, et s'engager à exercer son activité avec obéissance, discrétion et responsabilité dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

- se trouver en position régulière au regard du service national.

- remplir les conditions d'aptitude physique et médicale.

Durée de l'engagement :

Le premier engagement comprend une période probatoire permettant l'acquisition de la formation initiale, qui ne peut être inférieure à un an ni supérieure à trois ans. Tout sapeur-pompier volontaire bénéficie d'une formation continue et de perfectionnement tout au long de sa carrière.

À qui s'adresser ?

Je me tiens à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous aider dans votre démarche.

Adjudant-Chef Louis HAUTEM



LE COIN DES ASSOCIATIONS (suite et fin)

• L'A.D.M.R.

L'ASSOCIATION DU SERVICE À DOMICILE

À QUOI SERT UN(E) INTERVENANT (E) À DOMICILE ?

L'intervenant(e) à domicile a pour mission d'aider et de soutenir les familles, les personnes âgées ou handicapées à mieux vivre chez elles.

Ses interventions peuvent aller, en fonction du service rendu, de l'aide matérielle à l'aide humaine pour les actes essentiels de la vie courante, des petits travaux d'intérieur ou d'extérieur au soutien à la fonction parentale et éducative lorsqu'il y a des enfants.

L'ADMR c'est aussi :

- Le portage de repas à domicile ;
- La téléassistance Filien ;
- Un Service SSIAD (Service soins infirmiers à domicile) ;
- Adomi, qui vous permet de profiter d'heures d'aide financées par votre mutuelle de santé en cas d'hospitalisation non prévue (financement par les mutuelles, les cartes bancaires...).

N'hésitez pas à contacter la responsable bénévole de l'association locale, Mme DEVAVRY.



CONNAISSANCE DU PATRIMOINE (suite de la page 10)

Les munitions diminuent, il n'y aura bientôt plus d'obus perforants... Lorsqu'un projectile de gros calibre percute le tourelleau. Les organes de visée sont pulvérisés et tombent sur le chef de char, le blessant légèrement au visage.

Il avait tellement tiré qu'il crève de soif, nous tous aussi du reste en raison des gaz dégagés par le tir et la chaleur étouffante malgré la ventilation.

Il me demande à boire et ajoute au laryngophone : "En tout cas s'ils nous ont, nous aurons chèrement vendu notre peau !".

Les aides n'ont pas le temps de lui servir les quatre derniers obus de 47, un autre projectile de même calibre vient frapper la tourelle, et je vois la lueur du coup qui vient de nous toucher.

Cette fois, tout ce qui reste d'appareils de visée s'effrite sur les têtes du radio et de l'aide-pilote, mon carreau en triplex, réduit en poudre, m'arrive dans la figure.

Je veux déplacer le char pour dérégler le tir de l'ennemi ... l'appareil ne bouge pas !

Je fais monter la pression du Naeder. L'aiguille du manomètre répond docilement mais je vois une chenille se dérouler devant le char. Je transmets aussitôt au chef de char : "Compris ! Répond-t-il, les armes sont

foutues, le 47 et la mitrailleuse aussi sont inutilisables ; ouvrez la porte et sortez".

J'arrête le moteur devenu inutile et, pour la première fois depuis le début du combat, je me retourne.

L'adjudant-Chef, un court instant assis sur le siège du radio, va remonter dans sa tourelle pour essayer de tirer les derniers coups de 47 pendant que l'aide-pilote ouvre la porte... quand de suite le troisième coup de gros calibre arrive, crevant le blindage.

MARÉCHAL s'affale sur le siège du radio, sans un mot, un trou au dessus de l'œil par où le sang gicle à flot. Atterrés, GUIARD et moi nous le regardons. Il reste assis, accroché par son casque au casier à munitions de droite. Je dis à GUIARD : "Décroche-le et sors ; Nous allons essayer de rejoindre le capitaine".



Le sergent Guy LOIZILLON et ses camarades furent fait prisonniers et enfermés dans la chapelle de Montsuzain (Aube). Il fut ensuite acheminé sur l'abbaye de Pont-Ste-Maxence d'où il s'évada.

LES GRANDES MAISONS DE CHAMPAGNE

MERCIER, à ÉPERNAY

C'est à l'âge de vingt ans en 1858, qu'Eugène Mercier (mort en 1904) fonde à Épernay la maison de Champagne qui porte son nom. Pour que sa maison prenne encore plus d'essor, Eugène fait creuser en 1871 des caves révolutionnaires pour l'époque. En effet, outre le fait qu'elles se situent de plain-pied, celles-ci sont reliées à la ligne de chemin de fer Paris-Strasbourg. Richement décorées de bas relief, elles seront visitées en calèche par le Président de la République de l'époque : Sadi Carnot.

Il sera également le premier à utiliser l'électricité dans ses caves pour faire fonctionner des machines ingénieuses et inconnues en leur temps, telles que des machines à tirer les bouteilles ou des tireuses électriques.

En 1950, un rallye du Champagne est organisé dans ces caves pour le lancement de la 4 CV. De nos jours, 15 millions de bouteilles y sont stockées pour une production annuelle d'environ 4 millions de bouteilles.

Eugène était un publicitaire né et n'a reculé devant rien pour faire connaître son produit. Lors de l'exposition universelle de 1889, il fait réaliser par les frères Lumière un film : "La vie d'une bouteille de Champagne de la grappe à la coupe".

Lors de cette même exposition, il fait fabriquer le foudre géant que l'on peut encore admirer aujourd'hui dans le hall de la Maison. Ses mensurations impressionnantes en font le plus grand du monde, même 120 ans plus tard : 16 ans de travail, un poids de 20 tonnes et une contenance de 200 000 bouteilles. Il faudra douze paires de bœufs, dix-huit chevaux et huit jours pour lui faire faire le chemin d'Épernay à Paris (sans compter les maisons abattues pour lui dégager le passage dans les rues de Paris !).

La maison possède aujourd'hui 231 hectares de vignoble qui permettent de fournir 50% de la production, le complément venant de viticulteurs sous contrat ou de caves coopératives.

Les caves de 18 km sont parcourues en train électrique annuellement par 165 000 visiteurs. Mercier fait désormais partie du groupe LVMH, leader mondial français du luxe.



IMAGE DU PRÉSENT...



Il n'est pas rare de voir passer des montgolfières au-dessus de nos têtes...

LE CALENDRIER

MANIFESTATIONS À VENIR

16 et 17 déc. : Exposition de crèches à l'église, dans le cadre "des chemins des crèches".

16 déc. à 20h30 : CONCERT GRATUIT avec la chorale "Carmina Mundi" d'Aix la Chapelle, de renommée internationale. À ne pas manquer !

24 déc. : Passage du Père Noël (Comité des fêtes)

6 jan. 2007 à 18h, salle polyvalente : Vœux du Maire et remise des récompenses du concours des maisons fleuries 2006.

18 mars 2007 : Passage du Père Noël (Comité des fêtes)

EN BREF...

Appel aux volontaires

Le CPI de Villers-Marmery recrute des volontaires...

Jeunes, moins jeunes : n'hésitez pas à contacter l'adjutant-chef Louis Hautem pour plus de précisions.



Vous voulez faire connaître notre journal à des parents ou à des amis ? N'oubliez pas qu'il est accessible sur le web à l'adresse suivante :

<http://villers-marmery.fr/>

Toute personne disposant d'un accès Internet peut ainsi lire ou imprimer chaque numéro de VILLERS *infos*, qu'il habite Villers, Tokyo ou Sydney... C'est ça la magie du net !

Solution des mots-croisés

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	A	M	U	S	E		E	G	A	L
2	L	A	C	E	R		T	R	I	A
3	A	T		C		S		A	R	C
4	M	A	I	T	R	E	S	S	E	S
5	B	I	S	I	O	N	S			
6	I		L	O	N	S		I	R	A
7	C	L	A	N	D	E	S	T	I	N
8		A	N		E	S	P	E	C	E
9	A	G	D	E			E		I	S
10	C	O	E	D	I	T	I	O	N	S
11	R	N		I	D	E	S			E
12	E	S		T	E	S	S	O	N	S

DÉCHETTERIE

(Centre d'Apport Volontaire de Trépail)

Lundi : de 14h à 17h

Mercredi
Vendredi | de 9h à midi
Samedi |

(HORAIRES D'HIVER)

RAPPEL : vous pouvez envoyer vos articles par mél en écrivant à journal@villers-marmery.fr